

La prévention des TMS dans l'économie sociale

Participez à l'enquête sur les pratiques des associations et établissements

Dans l'économie sociale, les risques professionnels sont des risques « multifactoriels », liés aux caractéristiques des activités déployées : relations avec un public en situation de difficultés sociales, d'autonomie ou de santé, engagement personnel fort des salariés, tensions avec les usagers, conflits, situations de violence, modes de financement et moyens matériels contraints (impliquant une charge de travail importante), charge physique liée à l'accompagnement de personnes dépendantes ou même à du transport de matériel ou de mobilier en fonction des activités, etc.

Dans ce contexte, les troubles musculo-squelettiques (TMS, pathologies qui touchent les articulations, les poignets, les épaules, le dos, les genoux...) sont une réalité.

Les branches professionnelles comme les acteurs locaux des structures de l'économie sociale se sont engagés fortement, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre concrète de démarches de prévention des risques professionnels. Cependant, les TMS sont des pathologies complexes à appréhender, qui nécessitent d'intervenir au niveau de la prévention primaire des risques professionnels, mais également en matière d'accompagnement des personnes concernées.

Chorum, via son centre de ressources et d'action CIDES, souhaite mettre en œuvre un projet visant à mieux identifier les outils qui pourraient accompagner les structures de l'économie sociale dans leurs démarches de prévention des TMS. Cette action sera menée en partenariat avec d'autres acteurs de l'économie sociale, syndicats de salariés, organisations employeurs, OPCA, etc.

Dans un premier temps, nous mettons en place une enquête auprès des structures ayant déjà mis en place des actions de prévention des TMS, qu'il s'agisse d'achat de matériel, de formations, d'actions sur l'organisation du travail, etc.

En effet, les structures de l'économie sociale sont caractérisées par des financements contraints liés aux politiques publiques. Dans ce cadre, il est souhaitable de bien identifier les capacités réelles des structures à s'engager dans des actions de prévention, afin de ne pas construire des outils ou des démarches qu'elles ne pourraient pas mettre en œuvre.

Cette étude devrait donc permettre d'identifier des questions qui nous semblent clés :

- actions mises en place,
- impact de ces actions,
- inscription dans le temps,
- modalités du pilotage de ces démarches, acteurs impliqués, modalités de prise de décision,
- freins identifiés,
- points d'appui...

C'est à cette étude que nous vous proposons de participer aujourd'hui.

Il s'agira de **réaliser un entretien** avec un représentant de CIDES, éventuellement par téléphone, sur l'ensemble de ces points. Si vous avez souhaité mettre en place des actions de prévention des TMS et n'avez pas pu le faire, votre témoignage nous intéresse également, car identifier les freins est un enjeu très important.

Dans un second temps, cet entretien pourra éventuellement être complété par des observations de situations de travail, au sein de votre structure, et des entretiens avec d'autres acteurs (salariés, représentants de ceux-ci au CHSCT, encadrement, animateurs TMS, médecin du travail...).

Comment participer ?

⇒ Contact : Emmanuelle Paradis, chef de projet Prévention et santé au travail, CIDES
emmanuelle.paradis@chorum.fr